PRIVALTO DUO SÉRÉNITÉ

Titre de créance à capital garanti à l'échéance

BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING | La banque d'un monde qui change

Titre de créance à capital garanti à l'échéance

- **Émetteur :** BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (Standard & Poor's A+ au 15 novembre), véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
  Garant de la formule : BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+, Moody's A2, Fitch Ratings A+ au 15 novembre 2013).
  L'investisseur supporte le risque de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement :** 8 ans.
  L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori *si le produit est revendu avant la date d'échéance.*
- **Éligibilité :** Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation.
  Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'Unités de Compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces Unités de Compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Communication à caractère promotionnel

Privalto Duo Sérénité est un titre de créance à capital garanti à l'échéance caractérisé par :

- Un **investissement d'une durée de 8 ans, diversifié entre deux sources complémentaires de rendement potentiel** :
  - 40 % investis dans une poche à taux fixe, rémunérée au **taux fixe de 4,10 % annuel,** garanti à l'échéance
  - 60 % investis dans une poche indicielle, **dont la performance dépend de celle de l'indice Ethical Europe Equity**.
- Une **protection intégrale du capital à l'échéance**, quelle que soit la performance de la poche indicielle.

AVANTAGES

- **Une garantie intégrale du capital à l'échéance** : la valeur finale du produit est au moins égale à sa valeur initiale.
- L'investisseur bénéficie d'**un rendement garanti à l'échéance sur 40 % de l'investissement** : la poche à taux fixe est rémunérée au taux annuel fixe de **4,10 %**.
- La poche indicielle est **indexée à l'indice Ethical Europe Equity**, sans limite à la hausse. Cet indice représente les entreprises européennes ayant les meilleures pratiques en terme de responsabilité sociale et répondant à des critères financiers stricts.

INCONVÉNIENTS

- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions** : la performance de l'indice Ethical Europe Equity est calculée sans réinvestissement des dividendes et est donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- Dans le cas où la poche indicielle enregistrerait une dépréciation de plus grande ampleur que l'appréciation de la poche à taux fixe, **la valeur finale du produit n'excéderait pas 100 % de sa valeur initiale et le rendement serait alors nul**.
- **Le rendement du produit peut être inférieur à celui d'un investissement direct dans un placement sans risque de même durée**.

▶ N.B : Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit, soit 1000 €. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit (dont les coupons éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion, hors commissions et/ou fiscalité et prélèvements applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la valeur de remboursement du produit à l'échéance ne constitue donc pas nécessairement le montant qui leur est effectivement restitué. L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention du produit par le souscripteur jusqu'à la date d'échéance. En cas de revente avant cette date, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurables *a priori*.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

DÉTAIL DU MÉCANISME

CAPITAL INTÉGRALEMENT REMBOURSÉ À L'ÉCHÉANCE

Quelle que soit l'évolution des marchés, la valeur finale du produit sera au moins égale à 1 000 €, sa valeur initiale.

RÉPARTITION INITIALE DE L'INVESTISSEMENT

AU LANCEMENT DU PRODUIT (exemple avec un capital[1] de 1 000 €) :

- **40 % du capital** (400 €) sont investis dans une **poche à taux fixe**, rémunérée au **taux annuel fixe de 4,10 % sur 8 ans**.
- **60 % du capital** (600 €) sont investis dans une **poche indicielle**, d'une durée de 8 ans, **dont le rendement dépend de la performance de l'indice Ethical Europe Equity** (dividendes non réinvestis).

REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

La somme des valeurs finales de la poche à taux fixe et de la poche indicielle constitue la valeur finale du produit. **Cette dernière ne peut être inférieure à sa valeur initiale** (afin de garantir le capital[1]).

À L'ÉCHÉANCE FINALE DES 8 ANS :

- **La poche à taux fixe s'est appréciée de 4,10 % par an sur 8 ans**.
- **La valeur de la poche indicielle est égale à la Performance Finale de l'indice Ethical Europe Equity** par rapport au niveau initial[2].

Cette Performance Finale correspond à la moyenne des performances de l'indice par rapport au niveau initial[2], observées chaque mois en clôture au cours des deux dernières années de vie du produit. Ce mécanisme de lissage permet de pallier les inconvénients potentiels liés à un unique niveau de sortie.

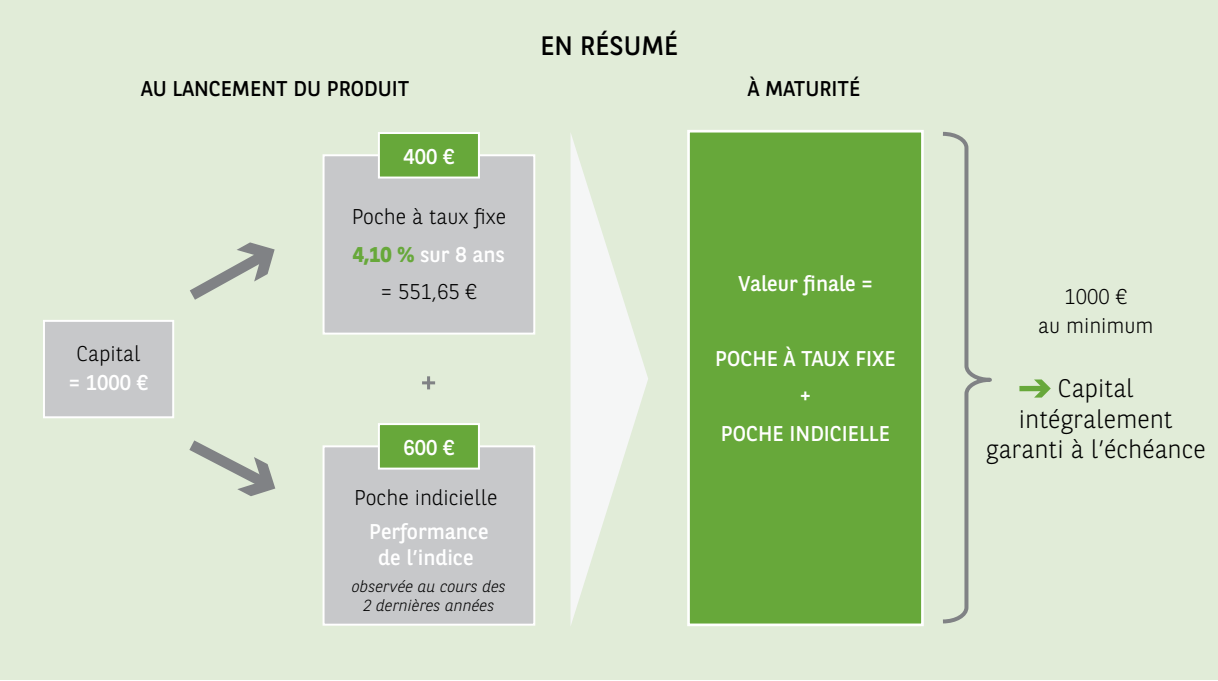

(1) Hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement, sous réserve de conservation du titre jusqu'à l'échéance et d'absence de faillite ou défaut de l'Émetteur et du Garant de la formule. En cas de revente du titre avant la date d'échéance, le rendement pourra être supérieur ou inférieur, voire négatif.
(2) Constaté en clôture le 28 février 2014

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Montant remboursé sur la poche à taux fixe
Montant remboursé sur la poche indicielle
Performance Finale
Niveau de l'indice à la date de constatation finale

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : FORTE BAISSE DE L'INDICE SUR 8 ANS

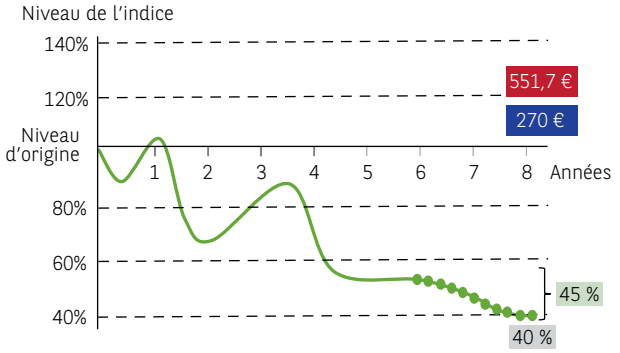

- Au lancement du produit, sa valeur initiale[1] est de 1 000 €.
- La poche à taux fixe (d'un montant initial de 400 €) se valorise au taux annuel fixe de **4,10 %** sur 8 ans, soit une plus value de 151,7 €. Sa valeur finale s'élève donc à 551,7 €.
- La Performance Finale de l'indice est égale à 45 % du niveau initial. La valeur finale de la poche indicielle (d'un montant initial de 600 €) s'élève donc à 270 € (soit 600 € x 45 %).
- La valeur finale[1] du produit devrait donc s'élever à 821,7 €. Cependant, grâce à la **garantie sur le capital, la valeur finale minimum du produit est fixée à 1 000 €**. Le taux de rendement actuariel brut de l'investissement est donc de 0 %[1] (contre -10,82 % pour l'indice).

Total des montants remboursés à l'échéance : 551,7 € + 270 € = ~~821,7 €~~ ➔ 1000 € grâce à la protection du capital à l'échéance

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSE MODÉRÉE DE L'INDICE SUR 8 ANS

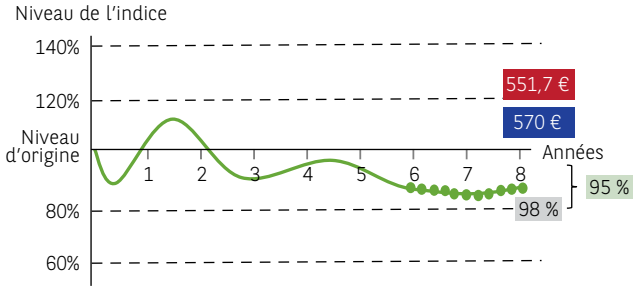

- Au lancement du produit, sa valeur initiale[1] est de 1 000 €.
- La poche à taux fixe (d'un montant initial de 400 €) se valorise au taux annuel fixe de **4,10 %** sur 8 ans, soit une plus value de 151,7 €. Sa valeur finale s'élève donc à 551,7 €.
- La Performance Finale de l'indice est égale à 95 % du niveau initial. La valeur finale de la poche indicielle (d'un montant initial de 600 €) s'élève donc à 570 € (soit 600 € x 95 %).
- **La valeur finale[1] du produit s'élève donc à 1121,7 €**. Le taux de rendement actuariel brut de l'investissement est donc de 1,44 %[1] (contre -0,25 % pour l'indice).

Total des montants remboursés à l'échéance : 551,7 € + 570 € = 1121,7 €

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE SUR 8 ANS

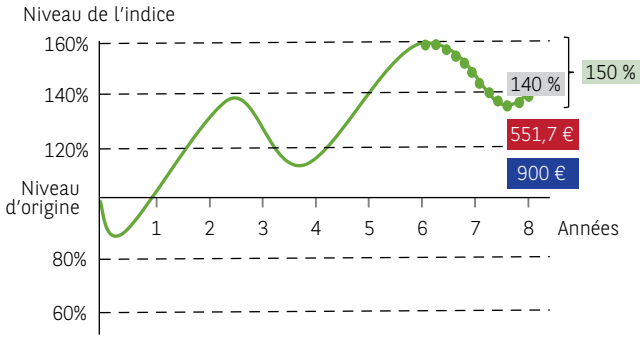

- Au lancement du produit, sa valeur initiale[1] est de 1 000 €.
- La poche à taux fixe (d'un montant initial de 400 €) se valorise au taux annuel fixe de **4,10 %** sur 8 ans, soit une plus value de 151,7 €. Sa valeur finale s'élève donc à 551,7 €.
- La Performance Finale de l'indice est égale à 150 % du niveau initial. La valeur finale de la poche indicielle (d'un montant initial de 600 €) s'élève donc à 900 € (soit 600 € x 150 %).
- **La valeur finale[1] du produit s'élève donc à 1451,7 €**. Le taux de rendement actuariel brut de l'investissement est donc de 4,77 %[1] (contre 4,29 % pour l'indice).

Total des montants remboursés à l'échéance : 551,7 € + 900 € = 1451,7 €

Les scénarios de marché ont été réalisés de bonne foi par le Groupe BNP Paribas à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future de Privalto Duo Sérénité. Les sociétés du Groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scénarios de marché. Les données chiffrées de ces scénarios n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

(1) Hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement, sous réserve de conservation du titre jusqu'à l'échéance et d'absence de faillite ou défaut de l'Émetteur et du Garant de la formule. En cas de revente du titre avant la date d'échéance, le rendement pourra être supérieur ou inférieur, voire négatif.

FACTEURS DE RISQUES

- **Risque de crédit** - L'investisseur est exposé à un éventuel défaut ou une éventuelle faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule (qui peut induire un risque sur le remboursement).

- **Risque lié au sous-jacent** - Le montant remboursé sur la poche indicielle dépend de la performance de l'indice Ethical Europe Equity.

- **Risque découlant de la nature du support** - En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur avant l'échéance, il est impossible de mesurer *a priori* le gain ou la perte possibles, le prix dépendant alors des conditions de marché en vigueur le jour de la revente. Ainsi le montant remboursé pourra être très différent (supérieur ou inférieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe notamment un risque de perte en capital.

- **Risques de marché** - Le prix de revente en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Ethical Europe Equity, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit du Garant de la formule.

- **Risque de liquidité** - Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.

L'INDICE ETHICAL EUROPE EQUITY

L'indice Ethical Europe Equity, calculé et publié par Solactive, agent de calcul indépendant, est un indice développé en étroite collaboration avec VIGEO (expert européen de la performance responsable) et Forum ETHIBEL (association indépendant belge).

Vigeo et Forum ETHIBEL

Fondé en 2002, Vigeo s'est imposé comme le premier expert européen de l'évaluation des entreprises et des organisations dans leurs pratiques et résultats liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »).

Vigeo mesure les performances et les risques de plus de 2 000 entreprises au regard de six domaines de responsabilité sociale :

- Environnement
- Gouvernance d'entreprise
- Droits de l'Homme
- Ressources humaines
- Comportement sur les marchés
- Engagement sociétal

Forum Ethibel est une association belge indépendante créée en 1992. Elle est reconnue pour son expertise dans la notation, la vérification et la certification d'autres produits de placement et d'épargne, selon les critères ESG et d'éthique spécifiques de ces clients.

Processus de sélection

1.

L'univers Vigeo : sélection d'environ 300 actions au sein d'un vaste univers de grandes capitalisations européennes en fonction de leur notation et des critères d'éthique VIGEO

2.

Certification Forum Ethibel : certifie la conformité du processus de sélection quantitatif de Vigeo chaque trimestre, en s'assurant que les critères de notation et d'éthique sont respectés (uniquement des entreprises pas ou peu impliquées dans le tabac, les jeux de hasard, les armements, le nucléaire, des controverses environnementales, et qui respectent les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les Droits de l'Homme).

3.

Sélection financière : sélection de 30 actions liquides dont la volatilité est la plus faible

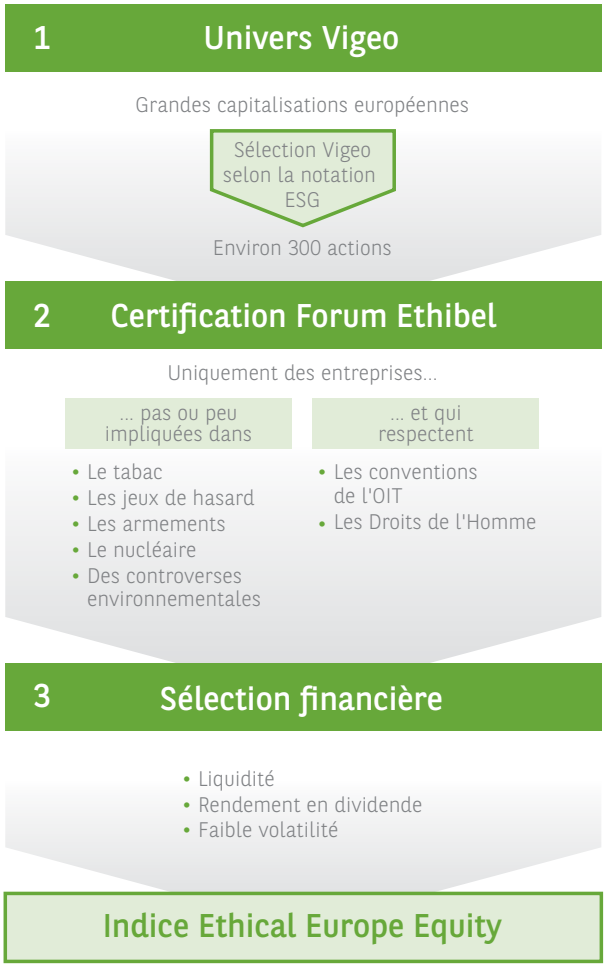

Sources :
www.vigeo.com et www.forumethibel.org, au 1er novembre 2013.

COMPOSITION DE L'INDICE AU 1ER NOVEMBRE 2013

	Société	Pays	Secteur
1	Allianz	Allemagne	Services financiers
2	AstraZeneca	Royaume-Uni	Santé
3	Atlantia	Italie	Industrie
4	British Land Company	Royaume-Uni	Services financiers
5	Enagas	Espagne	Services aux collectivités
6	Energias de Portugal	Portugal	Services aux collectivités
7	Fortum	Finlande	Services aux collectivités
8	GDF Suez	France	Services aux collectivités
9	GlaxoSmithkline	Royaume-Uni	Santé
10	HSBC	Royaume-Uni	Services financiers
11	Iberdrola	Espagne	Services aux collectivités
12	Legal & General	Royaume-Uni	Services financiers
13	Munich Re	Allemagne	Services financiers
14	National Grid	Royaume-Uni	Services aux collectivités
15	Repsol	Espagne	Pétrole et gaz
16	RSA Insurance	Royaume-Uni	Services financiers
17	Skanska	Suède	Industrie
18	Snam	Italie	Services aux collectivités
19	Statoil	Norvège	Pétrole et gaz
20	Suez Environnement	France	Services aux collectivités
21	Swiss Re	Suisse	Services financiers
22	Swisscom	Suisse	Télécommunications
23	Telefonica	Espagne	Télécommunications
24	Telenor	Norvège	Télécommunications
25	TeliaSonera	Suède	Télécommunications
26	Terna	Italie	Services aux collectivités
27	Unibail-Rodamco	Pays-Bas	Services financiers
28	United Utilities	Royaume-Uni	Services aux collectivités
29	Vivendi	France	Services aux particuliers
30	Vodafone	Royaume-Uni	Télécommunications

La composition de l'Indice est susceptible d'évoluer pendant la durée de vie du Titre de créance. Ainsi, les valeurs composant l'Indice en cours de vie pourront être différentes de celles observées à la Date de Constatation du Niveau Initial.

RAPPORT RENDEMENT/RISQUE SUR LE LONG TERME

L'indice Ethical Europe Equity a été créé le 10 avril 2013. Les données ci-dessous, qui s'appuient sur des simulations, montrent que sur une longue période l'Indice aurait présenté un meilleur rapport rendement/risque que les indices Euro Stoxx 50® et Stoxx Europe 600®, indicateurs de référence du marché actions européen.

Évolution simulée de l'indice Ethical Europe Equity(1), comparée aux évolutions de l'indice Euro Stoxx 50® et de l'indice Stoxx Europe 600® du 1er janvier 2000 au 1er novembre 2013

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

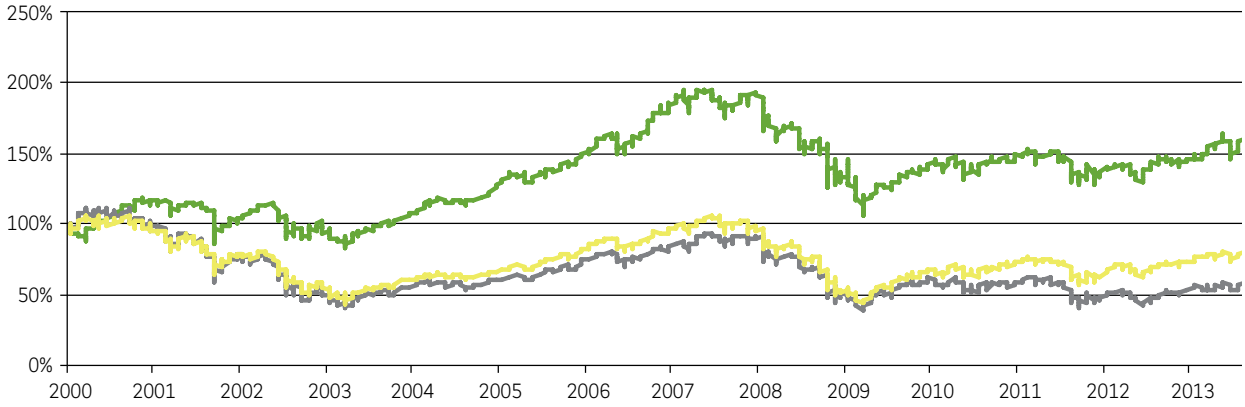

Indice Ethical Europe Equity
Indice Euro Stoxx 50®
Indice Stoxx Europe 600®

	Indice Ethical Europe Equity	Indice Euro Stoxx 50®	Indice Stoxx Europe 600®
Rendement annualisé	4,04 %	-3,29 %	-1,16 %
Volatilité annualisée	14,93 %	24,95 %	20,68 %

Simulation basée sur une composition refixée tous les 3 mois par application des seuls filtres financiers sur l'univers global actuel VIGEO.

Sources : BNP Paribas, Bloomberg, au 1er novembre 2013.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN :	XS0986251436
Forme juridique :	EMTN (Euro Medium Term Notes) - Titre de créance à capital garanti à l'échéance
Émetteur :	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (A+ au 15 novembre 2013), véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. (A+/ A2/ A+ au 15 novembre 2013)
Valeur nominale :	1 000 €
Éligibilité :	Compte-titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation
Souscription :	Du 19 novembre 2013 au 28 février 2014 Le prix de souscription progressera de 994,3 € à 1 000 € entre ces dates.
Date d'émission :	19 novembre 2013
Frais :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées parBNP Paribas Arbitrage S.N.C. à des tiers. Elles couvrent les coûts dela distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalentà 1 % TTC du montant de l'émission. Les détails de cescommissions sont disponibles sur demande effectuée auprès deBNP Paribas Arbitrage S.N.C.
Sous-jacent / Indice :	Indice Ethical Europe Equity, calculé hors dividendes (composition disponible sur http://www.solactive.com/en/?s=ethical+europe+equity et sur http://www.boursorama.com/cours.phtml?symbole=1eSLA5EE). Code Bloomberg = SOLEEE Index
Date de constatation du niveau initial de l'indice :	28 février 2014
Dates de constatation mensuelle de l'indice au cours des deux dernières années :	28 février 2020 30 mars 2020 28 avril 2020 28 mai 2020 29 juin 2020 28 juillet 2020 28 août 2020 28 septembre 2020 28 octobre 2020 30 novembre 2020 28 décembre 2020 28 janvier 2021 1er mars 2021 29 mars 2021 28 avril 2021 28 mai 2021 28 juin 2021 28 juillet 2021 30 août 2021 28 septembre 2021 28 octobre 2021 29 novembre 2021 28 décembre 2021 28 janvier 2022 28 février 2022
Date de constatation finale :	28 février 2022
Date de remboursement final :	14 mars 2022
Valorisation :	Quotidienne
Marché secondaire :	Dans des conditions normales de marché, le prix de rachat du produit sera basé sur la valorisation théorique de marché des Titres de créance avec une fourchette de prix achat/vente de 1 % maximum.
Cotation :	Bourse de Luxembourg (Marché réglementé)

BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING | La banque d'un monde qui change

AVERTISSEMENT
Privalto Duo Sérénité (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance à capital garanti à l'échéance, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais), ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg pouvant notamment être utilisés comme valeurs de référence d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur Privalto Duo Sérénité. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur Privalto Duo Sérénité en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en cas de revente du produit avant l'échéance, un risque de perte en capital non mesurable *a priori*. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques et les avantages de la transaction. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur propre situation financière, la présente information et la documentation juridique relative aux Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement la documentation juridique afférente aux Titres de créance avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Titres de créance à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. La documentation juridique est composée: (a) du Prospectus de Base, dénommé «Note, Warrant and Certificate Programme» daté du 3 juin 2013 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), (b) de ses Suppléments, ainsi que (c) des Conditions Définitives de l'émission ("Final Terms"). **Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base**. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur le site de Privalto, www.privalto.fr. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ceux-ci prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule. L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que la souscription, le placement, la revente des Titres de créance décrits aux présentes, pourra intervenir par voie d'offre au public en France.
Le Titre de créance n'est pas sponsorisé, promu, vendu ou soutenu en aucune façon par Solactive et Solactive n'offre aucune garantie ou assurance expresse ou implicite que ce soit concernant les résultats de l'utilisation de l'Indice et/ou les composantes de l'Indice ou le prix de l'Indice à n'importe quel moment ou d'aucune manière. L'Indice est calculé et publié par Solactive. Solactive emploie ses meilleurs efforts afin de s'assurer que l'Indice est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers l'Emetteur, Solactive n'a aucune obligation de signaler les erreurs concernant le calcul de l'Indice à des tiers y compris, et notamment, aux investisseurs et/ou aux intermédiaires financiers du Titre de créance. Ni la publication de l'Indice par Solactive ni l'octroi de la licence de l'Indice ou les composantes de l'Indice dans l'objectif d'une utilisation en lien avec le Titre de créance ne constitue une recommandation par Solactive d'investir du capital dans ledit Titre de créance ni ne constitue, en aucune façon, une assurance ou une opinion de Solactive concernant un quelconque investissement dans ce Titre de créance.